

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 Mai 2012

PRESENTS : Tous les conseillers sauf Didier Taillard, excusé qui donne pouvoir à Pierre BRUCHON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphanie BORDENER

DELIBERATIONS :

- Le Conseil Municipal valide l'annulation de la vente du terrain de la Parcelle AB 450 (lotissement rue du Chalet) à la demande de Frédéric BOYER qui ne souhaite plus se porter acquéreur.
- Le Conseil Municipal accepte la demande de Mr Joseph BOYER qui sollicite un échange : il préfère acheter la parcelle AB 450 laissée par son fils plutôt que la parcelle AB 452 qui lui était réservée. La parcelle AB 452 de 9 a 44 reste donc disponible pour un futur acheteur.
- Le SYDED a mis en place des conventions avec les communes pour étudier leurs économies d'énergie possibles. Après analyse de la consommation actuelle, il préconisera des recommandations pour diminuer la facture énergétique de la commune. Ce service gratuit a été accepté par le conseil.
- L'agent communal, Anne LIEGEON est mis à disposition du musée de la fromagerie pour la période juillet-août à hauteur de 50 h maxi pour l'accueil des groupes de visiteurs.

URBANISME :

- DP : Jean-Michel JOLIBOIS : suppression de 6 portes vitrées par remplacement fenêtres
« 3 rue du Noyer ».
- DP : Audrey MENETRIER : création d'une terrasse et d'un escalier pour accéder au jardin
« 13 rue de l'Abreuvoir ».
- DP : Estelle BONNET : pose d'un velux et création d'une chambre
« 10 A chemin de Vorvasson ».
- DP : Marie LAVIGNE-Gaëtan GOUVIER : création d'un appentis pour voiture
« 5 rue de Sauvelle ».
- CUB : Maurice VUILLERCARD : en vue de construction parcelle AB410
« rue du Chalet ».

AMENAGEMENT DEVANT L'ECOLE

- Il faut envisager une plus-value pour l'entourage de l'aire de jeux.
- Les places de parking s'avérant être en nombre insuffisant, il faut envisager de créer cinq places en remontant dans la zone libre à gauche de l'école. Elles permettront aux enseignants et locataires de se garer. Cet aménagement sera réalisé courant juin.
- La cour de l'école n'a pas été gravillonnée car la réfection des toits prévue cet été risquerait de l'endommager. La cour sera donc terminée après ces travaux.

TRAVAUX CAFE RESTAURANT

- Assainissement : un devis de 10 166 € a été établi par l'entreprise BULLOZ.
- L'entreprise de Norbert DEVILLERS (Foucherans) effectuera les travaux d'électricité (2 550 €) et de plomberie (3 196 €). Elle est déjà intervenue pour installer un compteur de chantier.
- Un bail commercial sera signé rapidement chez Me Zedet à Ornans. Mme Marconnet et Mr Coquet pourront alors commencer à communiquer sur leur installation au village.

CENTRE D'ANIMATION

Une porte coupe-feu va être installée pour la somme de 990 € HT.

BATIMENT ECOLE

- les quatre portes du bâtiment de l'école vont être changées. En accord avec Education 2000 qui finance deux portes (entrée des classes). Elles seront fournies par l'Entreprise Bertrand Construction Bois, soit 5 220 € HT à charge de la Commune (entrée des logements) pour installation pendant les vacances scolaires.

SYNDICAT DE LA HAUTE LOUE

Les travaux qui ont actuellement lieu au village de la rue du Château pour redescendre jusqu'au chemin des Bregeons ont pour objectif de changer la conduite de distribution et d'adduction d'eau avec reprise des branchements. Ces travaux sont réalisés par l'Entreprise VERMOT et financés par le Syndicat de la Haute Loue.

PREPARATION DU SCRUTIN DES ELECTIONS LEGISLATIVES

Les élections législatives auront lieu les 10 et 17 juin de 8h à 18h au centre d'animation.

DIVERS

- La réception des bois est enfin terminée. Devant les difficultés de faire respecter les délais, la commission bois a réfléchi à un nouveau règlement.
- La fête des mères organisée par la Mairie et l'association Entrepot' se déroulera le **2 juin 2012 à 20 h au centre d'animation.**
- Le **12 juin 2012 à 20h** : réunion d'information au centre d'animation organisée par la CCPO et animée par **Sébastien Renard** pour informer sur la redevance incitative. Les habitants sont conviés à se déplacer pour comprendre le nouveau fonctionnement de la collecte des déchets.
- Le **29 mai 2012 à partir de 8 h**, ramassage des monstres par l'Association TRI, nous vous précisons que les déchets de démolition (Placoplatre, tuiles...) et les déchets issus d'activités professionnelles ne font pas partie des monstres.
- **Mercredi 16 Mai et vendredi 25 mai**, nous avons dû faire appel à la Société Gaz et Eaux pour curer la canalisation d'assainissement entre rue de Sauvelle et la station. A chaque fois des lingettes avaient formé un bouchon. **Il faut absolument éviter de jeter ces lingettes dans les toilettes.** Merci de votre compréhension.

SECRETARE DE SEANCE
Stéphanie BORDENER

